

COMMUNE DE DESSENHEIM
COMPTE-RENDU DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
- SÉANCE DU 9 FEVRIER 2023 -

Sous la présidence de Madame Aurélie FORNY, Maire par Intérim

Date de la convocation : le 3 février 2023

Madame le Maire salue l'assemblée et ouvre la séance à 19 heures 35

Secrétaire de séance : Monsieur Christophe SCHMITT

Présents :	1. FORNY Aurélie 2. JACOB Camille 3. GUTHMANN Guy 4. HELDERLE Olivier 5. KLEIM Laurence 6. BURCKBUCHLER Caroline 7. RODRIGUEZ José 8. BROUSSOU Céline 9. SCHMITT Christophe
Procuration(s)	0.
Absent(e) excusé(e) représenté(e) :	0.
Absent(s) non excusé(s) :	1. FERREIRA José

ORDRE DU JOUR

1. PROCES-VERBAL DU 30 NOVEMBRE 2022 – APPROBATION	3
2.DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE	3
3.INDEMNITES DE FONCTIONS	3
4.TRAVAUX AGRICOLES.....	4
5.BAUX RURAUX – CESSION	5
6.INFORMATIONS	5
7.TOUR DE TABLE	6

1. PROCES-VERBAL DU 30 NOVEMBRE 2022 – APPROBATION

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal du 30 novembre 2022 avec les remarques suivantes :

José RODRIGUEZ → précision sur le refus d'accorder une subvention à la MAM. Le refus tenait également au fait que le bâtiment appartient à la commune.

Guy GUTHMANN → précision sur la cérémonie du 11 novembre. La cérémonie s'est tenue dans l'Eglise à la demande du président de l'association des anciens combattants.

2. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément à l'article L 2541-6 du code général des collectivités territoriales « lors de chacune de ses séances, le conseil municipal désigne son secrétaire ».

Après délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

☞ **Désigne Monsieur Christophe SCHMITT**

3. INDEMNITES DE FONCTIONS

INDEMNITES DU MAIRE

Madame Aurélie FORNY rappelle que suite à la démission de Monsieur Sébastien ALLION, elle assure depuis le 20 janvier 2023 les fonctions de Maire par Intérim.

Conformément à l'article L. 2123-24 du Code général des Collectivités Territoriales, l'adjoint qui exerce les fonctions de Maire peut percevoir, pendant la durée de la suppléance et après délibération du Conseil municipal, l'indemnité fixée pour le Maire par l'article L. 2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le Conseil municipal n'est pas lié par l'indemnité versée au Maire démissionnaire.

L'indemnité peut être versée à compter de la date à laquelle la suppléance est effective, soit le 20 janvier 2023.

Par ailleurs, il n'est pas possible de cumuler les indemnités d'adjoint et de Maire par intérim.

Madame le Maire par Intérim ne participe ni au débat, ni au vote et quitte la salle de réunion.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2123-23 et suivants ;

Vu la demande du Maire sollicitant une indemnité de fonction inférieure au barème officiel établi, pour la tranche démographique de 1 000 à 3 499 habitants, au taux maximal 51.6 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

Après délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

Considérant que la commune de Dessenheim relève de la tranche démographique susvisée

Considérant que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal

Décide, et avec effet au 20 janvier 2023, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire par Intérim au taux de 46.00

**TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES – ART. L 2123-20-1 DU CGCT
(ANNEXE A LA DELIBERATION)**

Population totale au 1^{er} janvier 2020 : 1450 habitants

MONTANT DE L'ENVELOPPE GLOBALE (maximum autorisé)

- Indemnité maximale du maire par an : 24 083.17 € (au taux de 51.6)
- Indemnité maximale par adjoints par an ayant délégation : 9 241.22 € (au taux de 19.8)
- Soit un total pour maire et un adjoint : 33 324.39 €

INDEMNITES ALLOUEES AUX MAIRE ET ADJOINTS AVEC DELEGATION

Nom des bénéficiaires	Fonction	Indemnité (allouée en % de l'indice brut terminal de la fonction publique)	Majoration éventuelle Selon le cas : Canton : 15 % Arrondissement : 20 % Département : 25 %	Total en %
FORNY Aurélie	Maire par Intérim	46.00 %	Néant	46.00
JACOB Camille	Adjointe	19.80 %	Néant	19.80

4. TRAVAUX AGRICOLES

Monsieur Eric WILLIG envisage d'améliorer son système d'irrigation et sollicite, à ce titre, l'autorisation d'enfourir une conduite d'eau dans la parcelle communale située section 55 parcelle 106.

Guy GUTHMANN → Précise que le projet présenté par Monsieur Éric WILLIG laisse apparaître une traversée de la parcelle n°107, appartenant également à la commune.

Après Débat → Le Conseil Municipal accepte les travaux pour la parcelle 106, Monsieur WILLIG doit respecter de passer dans la parcelle n°106.

Après délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

Considérant la complétude du dossier

- ☞ **Autorise la réalisation desdits travaux**
- ☞ **Autorise Madame le Maire par Intérim à signer la convention définissant les modalités d'intervention**
- ☞ **Demande, qu'en présence de conduites déjà enfouies dans les chemins, le pétitionnaire prenne l'attache de l'agriculteur/propriétaire de ces conduites afin d'éviter toutes dégradations éventuelles.**

5. **BAUX RURAUX – CESSION**

Madame HILDWEIN Marie-Thérèse sollicite par courrier reçu en Mairie le 23 janvier 2023 le transfert de bail établi pour la location du terrain communal situé section 60 n°48 d'une superficie de 49.60 ares au profit de sa descendante, Madame HORRENBURGER Clémence.

Madame le Maire par Intérim demande au Conseil municipal de prononcer le transfert de bail.

Après délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

Considérant les règles de droit et notamment l'article L. 41 I-35 du code rural

- ⇒ **Attribue le terrain communal section 60 n°48 de 49.60 ares à Madame HORRENBURGER Clémence**
- ⇒ **Demande à Madame le Maire par Intérim d'établir les actes requis**
- ⇒ **Autorise Madame le Maire par Intérim à signer documents utiles.**

6. **INFORMATIONS**

6.1 Décisions du Maire

- **Certificats d'urbanismes opérationnels**
 - Procédure n° CU 068 069 23 A0001 du 23/01/2023 (7 rue de Colmar)
- **Droit de préemption : la commune n'a pas exercé son droit de préemption pour les parcelles cadastrées :**
 - Section 36 n° 364 – Rue de Balgau
 - Section 36 n° 355 – Rue de Balgau
 - Section 36 n° 356 – Rue de Balgau

6.2 Point Information

Madame le Maire par Intérim informe le Conseil municipal des points suivants :

- ➔ **Salle des fêtes** : Le problème de pression et d'eau chaude des douches du vestiaire est résolu. Un devis de 5.500 € a été validé pour le remplacement du ballon d'eau chaude.
- ➔ **MAM** : un devis de 1.462,39 € a été validé pour le remplacement du ballon d'eau chaude (absence d'eau chaude dans le bâtiment).
- ➔ **Délégations** : Par arrêté du Maire par Intérim, à effet au 1er février 2023, Madame Camille JACOB a de nouveau des délégations en matière de communication, action sociale et cadre de vie.

Madame Camille JACOB, adjointe, informe le Conseil municipal des points suivants :

- ➔ Depuis le 1er février 2023, la mise à jour du panneau d'affichage et du site de la Mairie est à jour.

7. TOUR DE TABLE

Christophe SCHMITT → Remercie Madame le Maire par Intérim pour son investissement pendant cette période délicate que traverse la commune.

Guy GUTHMANN → Demande pourquoi aucune invitation n'a été envoyée au Conseil municipal pour la commémoration du commandant Marin La Meslée, qui a eu lieu le 3 février 2023.

Réponse : Les invitations sont envoyées par l'armée. Mais il s'agit d'une cérémonie publique, et tout le monde peut y assister.

La séance est levée par Madame le Maire à 20h00

**TABLEAU DES SIGNATURES POUR L'APPROBATION
DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE DESSENHEIM
- SEANCE DU 9 FEVRIER 2023 -**

ORDRE DU JOUR

1. PROCES-VERBAL DU 30 NOVEMBRE 2022 – APPROBATION	3
2.DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE	3
3.INDEMNITES DE FONCTIONS	3
4.TRAVAUX AGRICOLES.....	4
5.BAUX RURAUX – CESSION	5
6.INFORMATIONS	5
7.TOUR DE TABLE	6

Compte-rendu du Conseil municipal du 9 février 2023

Nom et prénom	Qualité	A donné procuration à	Signatures
FORNY Aurélie	Maire par Intérim		
JACOB Camille	Adjointe		
GUTHMANN Guy	Conseiller municipal		
KLEIM Laurence	Conseillère municipal		
FERREIRA José	Conseiller municipal		
HELDERLE Olivier	Conseiller municipal		
BURCKBUCHLER Caroline	Conseillère municipale		
RODRIGUEZ José	Conseiller municipal		
BROUSSOU Céline	Conseillère municipale		
SCHMITT Christophe	Conseiller municipal		